

Convention de mandat entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'encaissement et le reversement des recettes des lignes de transport régionales

Entre :

La Métropole d'Aix Marseille Provence, dont le siège est situé au 58, boulevard Charles Livon – 13007 Marseille, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude Gaudin, dûment habilité par délibération du Conseil de la Métropole en date du

Ci-après dénommée « la Métropole » ou « l'autorité délégataire »

et

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, dont le siège est situé à Marseille, en l'Hôtel de Région, 27, place Jules Guesde, 13481 MARSEILLE CEDEX 20, représentée par Monsieur Christian ESTROSI, Président du Conseil régional, agissant en vertu de la délibération du Conseil régional n° du...

Ci-après dénommée « la Région » ou « l'autorité délégante ».

Vu le Code des transports, notamment ses articles L 1211-1, L 3111-1, L 3111-5 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 5217-1, L 5217-2 L5217-6 L 5217-7 I et L 5215-27 ;

Considérant que l'article 43 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a conféré à la Métropole la compétence en matière d'organisation de la mobilité ;

Considérant que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a pour effet d'attribuer à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur la qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, les substituant au Département des Bouches-du-Rhône ;

Considérant que l'intérêt général supérieur qui s'attache à la continuité des conditions d'exécution du service public de transports non urbains régionaux justifie de confier à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence l'exécution matérielle des missions relatives à l'encaissement et au reversement des recettes pour les lignes régionales ;

Exposé :

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM ») et la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (dite loi « NOTRe») organisent une nouvelle répartition des compétences en matière de transport public, ayant pour conséquence un transfert des compétences du Département des Bouches-du-Rhône :

- A la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :
 - Au 1er janvier 2017, pour les services de transport routier de personnes demeurant interurbains et scolaires intégralement inclus dans le ressort territorial de la Métropole ;
 - Pour les services de transport routier ou guidé de personnes, urbains au sens de la nouvelle définition donnée par l'article L. 1231-2 du code des transports.
- A la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - Au 1er janvier 2017, pour les services de transport routier non urbains non inclus dans le ressort territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
 - Au 1er septembre 2017, pour le transport scolaire non inclus dans le ressort territorial de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Le Département conserve sa compétence en matière de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires.

Dans le cadre du transfert de compétence, le marché de « gestion de la billetterie du

département hors gare routière d'Aix et Marseille » a vocation à être repris intégralement par la Métropole au 1^{er} janvier 2017.

Au titre du contrat, il est prévu que le titulaire « mette en place, gère et anime, au nom et pour le compte du Pouvoir Adjudicateur, le réseau des points de vente des titres départementaux et perçoive, au nom et pour le compte du Pouvoir Adjudicateur, les recettes de vente des titres départementaux de transport dans l'ensemble des points de vente du Département ».

Dans la mesure où le marché n'est pas scindé entre la Métropole et la Région, il appartient à la Métropole de percevoir, au nom et pour le compte de cette dernière les recettes liées à la vente des titres du réseau de transport régional. La Métropole procèdera au reversement des fonds issus des recettes de billetterie des lignes de transport gérées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention est une convention de mandat conclue sur le fondement des dispositions conjointes du I de l'article L 5217-7 et de l'article L 5215-27 du Code général des collectivités territoriales.

Au titre de cette convention, la Région, en qualité de mandant, confie à la Métropole, qui agira en son nom et pour son compte en qualité de mandataire, l'exécution matérielle des missions de vente de titres de transports opérée dans 2 gares routières et 4 points de vente à l'ouest du département des Bouches du Rhône.

La convention conclue porte, d'une part sur l'encaissement auprès des usagers des recettes générées par le service du réseau d'autocars régional, et d'autre part, sur le reversement des dites recettes brutes.

Article 2 – Contenu de la délégation de compétence

1 – Périmètre de la délégation

Par la présente convention, la Région autorise la Métropole qui l'accepte, à percevoir, au nom et pour le compte de la Région, les recettes liées à la vente des titres du réseau d'autocars Carreize sur les sites suivants :

- Arles - Gare routière Envia
- Avignon - Gare routière
- Salon - Gare routière Car Postal

- Aix en Provence - Gare routière
- Port St Louis – Boutique Ulysse
- Châteaurenard - Maison des services

Et pour les lignes suivantes :

- L18 Arles-Aix
- L21 Port-Saint-Louis-du-Rhône – Arles
- L29 Salon-Arles
- L54 Arles – Cavaillon
- L56 Châteaurenard - Avignon – Tarascon
- L57 St Rémy –Avignon
- L58 Orgon –Avignon
- L87 Cavaillon - Aix

2 –Modalités tarifaires

Les recettes ainsi encaissées sont définies sur la base des tarifs et produits tarifaires votés par la Région (gamme tarifaire régionale en annexe 1).

Ces produits et tarifs sont susceptibles d'évoluer, toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 3–Entrée en vigueur - durée

La durée de la convention de mandat s'étend du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Toutefois, la convention continuera de produire ses effets jusqu'à l'achèvement complet des opérations financières.

Toute dénonciation par l'une ou l'autre des parties de la présente convention devra intervenir au moins six mois avant son terme par lettre recommandée avec avis de réception.

Au cas où la Métropole manquerait à ses obligations contractuelles, la Région peut résilier la présente convention après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant un délai de 15 jours ouvrés.

Article 4 – Dispositions financières

Le marché de gestion de billetterie intégralement transféré à la Métropole s'élevait, en 2015, année base de référence, à 683 000 € HT.

Les acomptes versés par la Région s'effectueront sur le fondement d'une quota-part du coût de ce marché, fixé à 15% du montant total, soit 102 450 € HT.

4.1 – Acompte versé par La Région

Dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année n, la Région versera à la Métropole un acompte égal à 80% de l'enveloppe prévisionnelle soit 81 960 €.

Au plus tard, à la fin du premier trimestre de l'année n+1, la Métropole produira à la Région un état récapitulatif des factures acquittées au titre des services délégués et une demande de versement du solde dû après déduction de l'acompte.

4.2 – Versement des recettes

Les recettes objet de la présente convention sont celles collectées par la Métropole sur la base des tarifs votés par la Région.

La Métropole est responsable de la collecte des fonds vis-à-vis de la Région.

La Métropole enverra trimestriellement à m+1 ouvré la base brute de vente à La Région. Après vérification des validations à bord, la Région transmettra à chaque trimestre, à J+10 ouvrés, un état préparatoire à l'émission du titre de recettes pour le trimestre écoulé.

Cet état accompagné des pièces justificatives réconciliera les recettes de la période.

Sur la base de l'état préparatoire transmis trimestriellement, la Métropole règlera la Région par mandat administratif.

La Métropole fournira à la Région les informations nécessaires à l'accomplissement des formalités fiscales notamment en matière de TVA en distinguant les montants de recettes et de dépenses hors taxe et toutes taxes comprises ainsi que la TVA correspondante.

Pour les recettes issues des titres valables à la fois sur les lignes métropolitaines et régionales (abonnements jeunes, titres seniors, abonnement à origines et destination communes, mesures issues de compensations sociales), les modalités de reversement seront précisées par avenant ultérieur à la présente convention.

Article 5 – Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 6 – Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par les signataires à tout moment en cas de non-respect des clauses ou pour motif d'intérêt général. La résiliation interviendra 3 mois après réception d'une LRAR en ce sens.

Article 12 - Litiges

Les Parties s'engagent à trouver une solution amiable aux différends pouvant survenir lors de l'exécution de la présente convention.

Elles se réunissent dans un délai d'un mois à compter de la réception d'un courrier adressé par la partie la plus diligente, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'échec à trouver une solution amiable, tout litige pouvant résulter de la présente convention sera porté devant le tribunal administratif de Marseille.

Fait à Marseille, le
En deux exemplaires originaux

Pour la Région
Provence Alpes Côte d'Azur
Le Président du Conseil régional

Pour La Métropole
d'Aix-Marseille-Provence
Le Président de la Métropole

Christian ESTROSI

Jean-Claude GAUDIN

Annexe 1 – Gamme tarifaire régionale et caractéristiques des titres de transport.

n° 18 Arles - Salon - Aix par St Martin de Crau

Origine		Destination					
Données		ARLES					
		BALARIN	RAPHELE	ST MARTIN	SALON	AIX	
ARLES	Billet Unité	1,10 €	1,10 €	1,10 €	2,50 €	4,80 €	11,00 €
	6 Voyages		4,60 €	4,60 €	10,50 €	20,20 €	46,20 €
	AR						
	Abo 7j		6,20 €	6,20 €	8,60 €	17,20 €	28,20 €
	Abo 7j++		10,90 €	10,90 €	13,30 €	21,90 €	32,90 €
	Abo 7j+urb non RTM						
	Abo 30j		21,10 €	21,10 €	29,20 €	58,50 €	95,90 €
	Abo 30j++		37,10 €	37,10 €	45,20 €	74,50 €	111,90 €
	Abo 30j+urb non RTM						
	Abo Annuel		211 €	211 €	292 €	585 €	959 €
Abo Annuel++		368 €	368 €	449 €	742 €	1 116 €	
Abo Annuel+urb non RTM							
BALARIN	Billet Unité	1,10 €	1,10 €	1,10 €	3,80 €	10,00 €	
	6 Voyages		4,60 €	4,60 €	16,00 €	42,00 €	
	AR						
	Abo 7j		6,20 €	6,20 €	13,50 €	28,20 €	
	Abo 7j++				18,20 €	32,90 €	
	Abo 7j+urb non RTM						
	Abo 30j		21,10 €	21,10 €	45,90 €	95,90 €	
	Abo 30j++				61,90 €	111,90 €	
	Abo 30j+urb non RTM						
	Abo Annuel		211 €	211 €	459 €	959 €	
Abo Annuel++				616 €	1 116 €		
Abo Annuel+urb non RTM							
RAPHELE	Billet Unité		1,10 €	1,10 €	3,80 €	10,00 €	
	6 Voyages				4,60 €	16,00 €	42,00 €
	AR						
	Abo 7j				6,20 €	13,50 €	28,20 €
	Abo 7j++					18,20 €	32,90 €
	Abo 7j+urb non RTM						
	Abo 30j				21,10 €	45,90 €	95,90 €
	Abo 30j++					61,90 €	111,90 €
	Abo 30j+urb non RTM						
	Abo Annuel				211 €	459 €	959 €
Abo Annuel++					616 €	1 116 €	
Abo Annuel+urb non RTM							
ST MARTIN	Billet Unité			1,10 €	2,50 €	8,60 €	
	6 Voyages				10,50 €	36,10 €	
	AR						
	Abo 7j				8,60 €	28,20 €	
	Abo 7j++				13,30 €	32,90 €	
	Abo 7j+urb non RTM						
	Abo 30j				0,00 €	29,20 €	95,90 €
	Abo 30j++					45,20 €	111,90 €
	Abo 30j+urb non RTM						
	Abo Annuel				292 €	959 €	
Abo Annuel++				449 €	1 116 €		
Abo Annuel+urb non RTM							
SALON	Billet Unité				1,10 €	6,20 €	
	6 Voyages					26,00 €	
	AR						
	Abo 7j					22,10 €	
	Abo 7j++					26,80 €	
	Abo 7j+urb non RTM						
	Abo 30j					75,10 €	
	Abo 30j++					91,10 €	
	Abo 30j+urb non RTM						
	Abo Annuel					751 €	
Abo Annuel++					908 €		
Abo Annuel+urb non RTM							

n° 21 **Port-Saint-Louis-du-Rhône - Mas Thibert - Arles**

		Destination			
Origine	Données	Arles/Mas de la Ville/Pt de Molleges	Beynes/Mas Thibert	Port Saint Louis/Boisviel / La Foret / Porcelette /Eyselle	
Arles/Mas de la Ville	Billet Unité		1,10 €	1,80 €	3,00 €
	6 Voyages			7,60 €	12,60 €
	AR				
	Abo 7j			7,40 €	11,10 €
	Abo 7j++			12,10 €	15,80 €
	Abo 7j+urb non RTM				
	Abo 30j			25,20 €	37,70 €
	Abo 30j++			41,20 €	53,70 €
	Abo 30j+urb non RTM				
	Abo Annuel			252 €	377 €
Abo Annuel++			409 €	534 €	
Abo Annuel+urb non RTM					
Beynes/Mas Thibert	Billet Unité			1,10 €	2,50 €
	6 Voyages			4,60 €	10,50 €
	AR				
	Abo 7j			6,20 €	8,60 €
	Abo 7j++				
	Abo 7j+urb non RTM				
	Abo 30j			21,10 €	29,20 €
	Abo 30j++				
	Abo 30j+urb non RTM				
	Abo Annuel			211 €	292 €
Abo Annuel++					
Abo Annuel+urb non RTM					
Port Saint Louis/Boisviel	Billet Unité				1,10 €
	6 Voyages				4,60 €
	AR				
	Abo 7j				6,20 €
	Abo 7j++				
	Abo 7j+urb non RTM				
	Abo 30j				21,10 €
	Abo 30j++				
	Abo 30j+urb non RTM				
	Abo Annuel				211 €
Abo Annuel++					
Abo Annuel+urb non RTM					

n° 29 Arles - Le Paradou - Mouriès - Salon

Origine		Destination						
Données	MONTMAJOUR	FONTVIELLE	MAUSSANE-MOURIES-PARADOU	AUREILLE	EYGUIERES	SALON		
ARLES	Billet Unité	1,10 €	1,80 €	2,50 €	3,00 €	3,80 €	4,80 €	
	6 Voyages	4,60 €	7,60 €	10,50 €	12,60 €	16,00 €	20,20 €	
	AR							
	Abo 7j	6,20 €	7,40 €	8,60 €	11,10 €	13,50 €	17,20 €	
	Abo 7j++	10,90 €	12,10 €	13,30 €	15,80 €	18,20 €	21,90 €	
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j	21,10 €	25,20 €	29,20 €	37,70 €	45,90 €	58,50 €	
	Abo 30j++	37,10 €	41,20 €	45,20 €	53,70 €	61,90 €	74,50 €	
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel	211 €	252 €	292 €	377 €	459 €	585 €	
	Abo Annuel++	368 €	409 €	449 €	534 €	616 €	742 €	
	Abo Annuel+urb non RTM							
MONTMAJOUR	Billet Unité	1,10 €	1,10 €	1,80 €	2,50 €	3,00 €	4,30 €	
	6 Voyages	4,60 €	4,60 €	7,60 €	10,50 €	12,60 €	18,10 €	
	AR							
	Abo 7j	6,20 €	6,20 €	7,40 €	8,60 €	11,10 €	16,00 €	
	Abo 7j++						20,70 €	
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j	21,10 €	21,10 €	25,20 €	29,20 €	37,70 €	54,40 €	
	Abo 30j++						70,40 €	
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel	211 €	211 €	252 €	292 €	377 €	544 €	
	Abo Annuel++						701 €	
	Abo Annuel+urb non RTM							
FONTVIELLE	Billet Unité	1,10 €	1,10 €	1,80 €	2,50 €	3,00 €	3,80 €	
	6 Voyages	4,60 €	4,60 €	7,60 €	10,50 €	12,60 €	16,00 €	
	AR							
	Abo 7j	6,20 €	6,20 €	7,40 €	8,60 €	11,10 €	13,50 €	
	Abo 7j++						18,20 €	
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j	21,10 €	21,10 €	25,20 €	29,20 €	37,70 €	45,90 €	
	Abo 30j++						61,90 €	
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel	211 €	211 €	252 €	292 €	377 €	459 €	
	Abo Annuel++						616 €	
	Abo Annuel+urb non RTM							
MAUSSANE-MOL	Billet Unité			1,10 €	1,80 €	2,50 €	3,00 €	
	6 Voyages			4,60 €	7,60 €	10,50 €	12,60 €	
	AR							
	Abo 7j			6,20 €	7,40 €	8,60 €	11,10 €	
	Abo 7j++						15,80 €	
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j			21,10 €	25,20 €	29,20 €	37,70 €	
	Abo 30j++						53,70 €	
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel			211 €	252 €	292 €	377 €	
	Abo Annuel++						534 €	
	Abo Annuel+urb non RTM							
AUREILLE	Billet Unité			1,10 €	1,10 €	1,80 €		
	6 Voyages			4,60 €	4,60 €	7,60 €		
	AR							
	Abo 7j			6,20 €	6,20 €	7,40 €		
	Abo 7j++			10,90 €	10,90 €	12,10 €		
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j			21,10 €	21,10 €	25,20 €		
	Abo 30j++			37,10 €	37,10 €	41,20 €		
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel			211 €	211 €	252 €		
	Abo Annuel++			368 €	368 €	409 €		
	Abo Annuel+urb non RTM							
EYGUIERES	Billet Unité					1,10 €	1,10 €	
	6 Voyages					4,60 €	4,60 €	
	AR							
	Abo 7j					6,20 €	6,20 €	
	Abo 7j++					10,90 €	10,90 €	
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j					21,10 €	21,10 €	
	Abo 30j++					37,10 €	37,10 €	
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel					211 €	211 €	
	Abo Annuel++					368 €	368 €	
	Abo Annuel+urb non RTM							

Origine	Données	Destination						
ARLES		ARLES	ST REMY	TARASCON	ST ETIENNE DU GRES	MAS BLANC	MOLLEGES	PLAN D'ORGON
	Billet Unité	1,10 €						
	6 Voyages							
	AR							
	Abo 7j							
	Abo 7j++							
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j							
	Abo 30j++							
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel							
	Abo Annuel++							
	Abo Annuel+urb non RTM							
ST REMY	Billet Unité	2,50 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	
	6 Voyages	10,50 €	4,60 €	4,60 €	4,60 €	4,60 €	4,60 €	
	AR							
	Abo 7j	8,60 €	6,20 €	6,20 €	6,20 €	6,20 €	6,20 €	
	Abo 7j++	13,30 €						
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j	29,20 €	21,10 €	21,10 €	21,10 €	21,10 €	21,10 €	
	Abo 30j++	45,20 €						
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel	292 €	211 €	211 €	211 €	211 €	211 €	
	Abo Annuel++	449 €						
	Abo Annuel+urb non RTM							
CAVAILLON	Billet Unité	4,80 €	2,50 €	3,80 €	3,80 €	3,00 €	1,10 €	1,10 €
	6 Voyages	20,20 €	10,50 €	16,00 €	16,00 €	12,60 €	4,60 €	4,60 €
	AR							
	Abo 7j	17,20 €	8,60 €	13,50 €	13,50 €	11,10 €	6,20 €	6,20 €
	Abo 7j++	21,90 €						
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j	58,50 €	29,20 €	45,90 €	45,90 €	37,70 €	21,10 €	21,10 €
	Abo 30j++	74,50 €						
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel	585 €	292 €	459 €	459 €	377 €	211 €	211 €
	Abo Annuel++	742 €						
	Abo Annuel+urb non RTM							
TARASCON	Billet Unité	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €			
	6 Voyages	4,60 €	4,60 €	4,60 €	4,60 €			
	AR							
	Abo 7j	6,20 €	6,20 €	6,20 €	6,20 €			
	Abo 7j++	10,90 €						
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j	21,10 €	21,10 €	21,10 €	21,10 €			
	Abo 30j++	37,10 €						
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel	211 €	211 €	211 €	211 €			
	Abo Annuel++	368 €						
	Abo Annuel+urb non RTM							
ST ETIENNE DU	Billet Unité	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €			
	6 Voyages	4,60 €	4,60 €	4,60 €	4,60 €			
	AR							
	Abo 7j	6,20 €	6,20 €	6,20 €	6,20 €			
	Abo 7j++	10,90 €						
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j	21,10 €	21,10 €	21,10 €	21,10 €			
	Abo 30j++	37,10 €						
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel	211 €	211 €	211 €	211 €			
	Abo Annuel++	368 €						
	Abo Annuel+urb non RTM							
MAS BLANC	Billet Unité	1,80 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €		
	6 Voyages	7,60 €	4,60 €	4,60 €	4,60 €	4,60 €		
	AR							
	Abo 7j	7,40 €	6,20 €	6,20 €	6,20 €	6,20 €		
	Abo 7j++	12,10 €						
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j	25,20 €	21,10 €	21,10 €	21,10 €	21,10 €		
	Abo 30j++	41,20 €						
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel	252 €	211 €	211 €	211 €	211 €		
	Abo Annuel++	409 €						
	Abo Annuel+urb non RTM							
MOLLEGES	Billet Unité	4,30 €	1,80 €	3,00 €	3,00 €	2,50 €	1,10 €	
	6 Voyages	18,10 €	7,60 €	12,60 €	12,60 €	10,50 €	4,60 €	
	AR							
	Abo 7j	16,00 €	7,40 €	11,10 €	11,10 €	8,60 €	6,20 €	
	Abo 7j++	20,70 €						
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j	54,40 €	25,20 €	37,70 €	37,70 €	29,20 €	21,10 €	
	Abo 30j++	70,40 €						
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel	544 €	252 €	377 €	377 €	292 €	211 €	
	Abo Annuel++	701 €						
	Abo Annuel+urb non RTM							
PLAN D'ORGON	Billet Unité	4,30 €	1,80 €	3,00 €	3,00 €	2,50 €	1,10 €	1,10 €
	6 Voyages	18,10 €	7,60 €	12,60 €	12,60 €	10,50 €	4,60 €	4,60 €
	AR							
	Abo 7j	16,00 €	7,40 €	11,10 €	11,10 €	8,60 €	6,20 €	6,20 €
	Abo 7j++	20,70 €						
	Abo 7j+urb non RTM							
	Abo 30j	54,40 €	25,20 €	37,70 €	37,70 €	29,20 €	21,10 €	21,10 €
	Abo 30j++	70,40 €						
	Abo 30j+urb non RTM							
	Abo Annuel	544 €	252 €	377 €	377 €	292 €	211 €	211 €
	Abo Annuel++	701 €						
	Abo Annuel+urb non RTM							

n° 56 **Tarascon-Barbentane-Avignon**

Origine	Données	Destination				
		TARASCON	BOULBON	BARBENTANE	ROGNONAS	AVIGNON
TARASCON	Billet Unité	1,10 €	1,10 €	2,10 €	2,10 €	2,50 €
	6 Voyages	4,60 €	4,60 €	8,80 €	8,80 €	10,50 €
	AR					
	Abo 7j	5,90 €	5,90 €	7,40 €	7,40 €	8,60 €
	Abo 7j++					
	Abo 7j+urb non RTM					
	Abo 30j	20,10 €	20,10 €	25,20 €	25,20 €	29,20 €
	Abo 30j++					
	Abo 30j+urb non RTM					
	Abo Annuel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Abo Annuel++						
Abo Annuel+urb non RTM						
BOULBON	Billet Unité		1,10 €	1,10 €	2,10 €	2,10 €
	6 Voyages		4,60 €	4,60 €	8,80 €	8,80 €
	AR					
	Abo 7j		5,90 €	5,90 €	7,40 €	7,40 €
	Abo 7j++					
	Abo 7j+urb non RTM					
	Abo 30j		20,10 €	20,10 €	25,20 €	25,20 €
	Abo 30j++					
	Abo 30j+urb non RTM					
	Abo Annuel		0 €	0 €	0 €	0 €
Abo Annuel++						
Abo Annuel+urb non RTM						
BARBENTANE	Billet Unité			1,10 €	1,10 €	1,80 €
	6 Voyages			4,60 €	4,60 €	7,60 €
	AR					
	Abo 7j			5,90 €	5,90 €	7,40 €
	Abo 7j++					
	Abo 7j+urb non RTM					
	Abo 30j			20,10 €	20,10 €	25,20 €
	Abo 30j++					
	Abo 30j+urb non RTM					
	Abo Annuel			0 €	0 €	0 €
Abo Annuel++						
Abo Annuel+urb non RTM						
ROGNONAS	Billet Unité				1,10 €	1,80 €
	6 Voyages				4,60 €	7,60 €
	AR					
	Abo 7j				5,90 €	7,40 €
	Abo 7j++					
	Abo 7j+urb non RTM					
	Abo 30j				20,10 €	25,20 €
	Abo 30j++					
	Abo 30j+urb non RTM					
	Abo Annuel				0 €	0 €
Abo Annuel++						
Abo Annuel+urb non RTM						

n° 58 Cabannes - Noves - Avignon

		Destination							
Origine	Données	ORGON/PLAN D'ORGON/MOLLEGES/EYGALIERES	ST ANDIOL/VERQUIERES	CABANNES	NOVES	CHATEAURENARD	ROGNONAS	AVIGNON	
ORGON/PLAN D'	Billet Unité	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,80 €	2,50 €	2,50 €	3,80 €	
	6 Voyages	4,60 €	4,60 €	4,60 €	7,60 €	10,50 €	10,50 €	16,00 €	
	AR								
	Abo 7j	6,20 €	6,20 €	6,20 €	7,40 €	8,60 €	8,60 €	13,50 €	
	Abo 7j++								
	Abo 7j+urb non RTM								
	Abo 30j	21,10 €	21,10 €	21,10 €	25,20 €	29,20 €	29,20 €	45,90 €	
	Abo 30j++								
	Abo 30j+urb non RTM								
Abo Annuel	211 €	211 €	211 €	252 €	292 €	292 €	459 €		
Abo Annuel++									
Abo Annuel+urb non RTM									
ST ANDIOL/VERC	Billet Unité		1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,80 €	1,80 €	3,00 €	
	6 Voyages		4,60 €	4,60 €	4,60 €	7,60 €	7,60 €	12,60 €	
	AR								
	Abo 7j		6,20 €	6,20 €	6,20 €	7,40 €	7,40 €	11,10 €	
	Abo 7j++								
	Abo 7j+urb non RTM								
	Abo 30j		21,10 €	21,10 €	21,10 €	25,20 €	25,20 €	37,70 €	
	Abo 30j++								
	Abo 30j+urb non RTM								
Abo Annuel		211 €	211 €	211 €	252 €	252 €	377 €		
Abo Annuel++									
Abo Annuel+urb non RTM									
CABANNES	Billet Unité			1,10 €	1,10 €	1,80 €	1,80 €	3,00 €	
	6 Voyages			4,60 €	4,60 €	7,60 €	7,60 €	12,60 €	
	AR								
	Abo 7j			6,20 €	6,20 €	7,40 €	7,40 €	11,10 €	
	Abo 7j++								
	Abo 7j+urb non RTM								
	Abo 30j			21,10 €	21,10 €	25,20 €	25,20 €	37,70 €	
	Abo 30j++								
	Abo 30j+urb non RTM								
Abo Annuel			211 €	211 €	252 €	252 €	377 €		
Abo Annuel++									
Abo Annuel+urb non RTM									
NOVES	Billet Unité				1,10 €	1,10 €	1,80 €	3,00 €	
	6 Voyages				4,60 €	4,60 €	7,60 €	12,60 €	
	AR								
	Abo 7j				6,20 €	6,20 €	7,40 €	11,10 €	
	Abo 7j++								
	Abo 7j+urb non RTM								
	Abo 30j				21,10 €	21,10 €	25,20 €	37,70 €	
	Abo 30j++								
	Abo 30j+urb non RTM								
Abo Annuel				211 €	211 €	252 €	377 €		
Abo Annuel++									
Abo Annuel+urb non RTM									
CHATEAURENAR	Billet Unité					1,10 €	1,10 €	2,50 €	
	6 Voyages					4,60 €	4,60 €	10,50 €	
	AR								
	Abo 7j					6,20 €	6,20 €	8,60 €	
	Abo 7j++								
	Abo 7j+urb non RTM								
	Abo 30j					21,10 €	21,10 €	29,20 €	
	Abo 30j++								
	Abo 30j+urb non RTM								
Abo Annuel					211 €	211 €	292 €		
Abo Annuel++									
Abo Annuel+urb non RTM									
ROGNONAS	Billet Unité						1,10 €	1,80 €	
	6 Voyages						4,60 €	7,60 €	
	AR								
	Abo 7j						6,20 €	7,40 €	
	Abo 7j++								
	Abo 7j+urb non RTM								
	Abo 30j						21,10 €	25,20 €	
	Abo 30j++								
	Abo 30j+urb non RTM								
Abo Annuel						211 €	252 €		
Abo Annuel++									
Abo Annuel+urb non RTM									

n° 59 Arles - St-Rémy par les Baux de Provence

Origine		Destination				
Données	MONTMAJOUR	FONTVIELLE	MAUSSANE-PARADOU	LES BAUX	SAINT REMY	
ARLES	Billet Unité	1,10 €	1,80 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
	6 Voyages	4,60 €	7,60 €	10,50 €	10,50 €	10,50 €
	AR					
	Abo 7j	6,20 €	7,40 €	8,60 €	8,60 €	8,60 €
	Abo 7j++	10,90 €	12,10 €	13,30 €	13,30 €	13,30 €
	Abo 7j+urb non RTM					
	Abo 30j	21,10 €	25,20 €	29,20 €	29,20 €	29,20 €
	Abo 30j++	37,10 €	41,20 €	45,20 €	45,20 €	45,20 €
	Abo 30j+urb non RTM					
	Abo Annuel	211 €	252 €	292 €	292 €	292 €
Abo Annuel++	368 €	409 €	449 €	449 €	449 €	
Abo Annuel+urb non RTM						
MONTMAJOUR	Billet Unité	1,10 €	1,10 €	1,80 €	1,80 €	1,80 €
	6 Voyages	4,60 €	4,60 €	7,60 €	7,60 €	7,60 €
	AR					
	Abo 7j	6,20 €	6,20 €	7,40 €	7,40 €	7,40 €
	Abo 7j++					
	Abo 7j+urb non RTM					
	Abo 30j	21,10 €	21,10 €	25,20 €	25,20 €	25,20 €
	Abo 30j++					
	Abo 30j+urb non RTM					
	Abo Annuel	211 €	211 €	252 €	252 €	252 €
Abo Annuel++						
Abo Annuel+urb non RTM						
FONTVIELLE	Billet Unité		1,10 €	1,80 €	1,80 €	1,80 €
	6 Voyages		4,60 €	7,60 €	7,60 €	7,60 €
	AR					
	Abo 7j		6,20 €	7,40 €	7,40 €	7,40 €
	Abo 7j++					
	Abo 7j+urb non RTM					
	Abo 30j		21,10 €	25,20 €	25,20 €	25,20 €
	Abo 30j++					
	Abo 30j+urb non RTM					
	Abo Annuel		211 €	252 €	252 €	252 €
Abo Annuel++						
Abo Annuel+urb non RTM						
MAUSSANE-PAR	Billet Unité			1,10 €	1,10 €	1,10 €
	6 Voyages			4,60 €	4,60 €	4,60 €
	AR					
	Abo 7j			6,20 €	6,20 €	6,20 €
	Abo 7j++					
	Abo 7j+urb non RTM					
	Abo 30j			21,10 €	21,10 €	21,10 €
	Abo 30j++					
	Abo 30j+urb non RTM					
	Abo Annuel			211 €	211 €	211 €
Abo Annuel++						
Abo Annuel+urb non RTM						
LES BAUX	Billet Unité				1,10 €	1,10 €
	6 Voyages				4,60 €	4,60 €
	AR					
	Abo 7j				6,20 €	6,20 €
	Abo 7j++					
	Abo 7j+urb non RTM					
	Abo 30j				21,10 €	21,10 €
	Abo 30j++					
	Abo 30j+urb non RTM					
	Abo Annuel				211 €	211 €
Abo Annuel++						
Abo Annuel+urb non RTM						
SAINT REMY	Billet Unité					1,10 €
	6 Voyages					4,60 €
	AR					
	Abo 7j					6,20 €
	Abo 7j++					
	Abo 7j+urb non RTM					
	Abo 30j					21,10 €
	Abo 30j++					
	Abo 30j+urb non RTM					
	Abo Annuel					211 €
Abo Annuel++						
Abo Annuel+urb non RTM						

n°	Cavaillon - Senas - Charleval - Aix									
Origine	Données	Destination								
		Senas	Orgon	Mallemort/Alleins	Charleval/Verneuges	Lambesc	St Cannat	Calade	AIX	
Senas	Billet Unité		1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,80 €	2,50 €	3,00 €	3,80 €	3,80 €
	6 Voyages		4,60 €	4,60 €	4,60 €	7,60 €	10,50 €	12,60 €	15,50 €	16,00 €
	AR									
	Abo 7j		6,20 €	6,20 €	6,20 €	7,40 €	8,60 €	11,10 €	13,50 €	18,20 €
	Abo 7j++									
	Abo 7j+urb non RTM									
	Abo 30j		21,10 €	21,10 €	21,10 €	25,20 €	29,20 €	37,70 €	45,90 €	61,90 €
	Abo 30j++									
	Abo 30j+urb non RTM									
	Abo Annuel		211 €	211 €	211 €	252 €	292 €	377 €	459 €	616 €
Abo Annuel++										
Abo Annuel+urb non RTM										
CAVAILLON	Billet Unité	1,80 €	1,10 €	2,50 €	2,50 €	3,00 €	3,80 €	4,30 €	4,80 €	
	6 Voyages	7,60 €	4,60 €	10,50 €	10,50 €	12,60 €	16,00 €	18,10 €	20,20 €	
	AR									
	Abo 7j	7,40 €	6,20 €	8,60 €	8,60 €	11,10 €	13,50 €	16,00 €	18,40 €	23,10 €
	Abo 7j++									
	Abo 7j+urb non RTM									
	Abo 30j	25,20 €	21,10 €	29,20 €	29,20 €	37,70 €	45,90 €	54,40 €	62,60 €	78,60 €
	Abo 30j++									
	Abo 30j+urb non RTM									
	Abo Annuel	252 €	211 €	292 €	292 €	377 €	459 €	544 €	626 €	783 €
Abo Annuel++										
Abo Annuel+urb non RTM										
Orgon	Billet Unité	1,10 €		1,80 €	1,80 €	2,50 €	3,00 €	3,80 €	4,30 €	
	6 Voyages	4,60 €		7,60 €	7,60 €	10,50 €	12,60 €	16,00 €	18,10 €	
	AR									
	Abo 7j	6,20 €		7,40 €	7,40 €	8,60 €	11,10 €	13,50 €	16,00 €	20,70 €
	Abo 7j++									
	Abo 7j+urb non RTM									
	Abo 30j	21,10 €		25,20 €	25,20 €	29,20 €	37,70 €	45,90 €	54,40 €	70,40 €
	Abo 30j++									
	Abo 30j+urb non RTM									
	Abo Annuel	211 €		252 €	252 €	292 €	377 €	459 €	544 €	701 €
Abo Annuel++										
Abo Annuel+urb non RTM										
Mallemort/Alleins	Billet Unité				1,10 €	1,10 €	1,80 €	1,80 €	2,50 €	
	6 Voyages				4,60 €	4,60 €	7,60 €	7,60 €	10,50 €	
	AR									
	Abo 7j				6,20 €	6,20 €	7,40 €	7,40 €	9,30 €	14,00 €
	Abo 7j++									
	Abo 7j+urb non RTM									
	Abo 30j				21,10 €	21,10 €	25,20 €	25,20 €	31,60 €	47,60 €
	Abo 30j++									
	Abo 30j+urb non RTM									
	Abo Annuel				211 €	211 €	252 €	252 €	316 €	473 €
Abo Annuel++										
Abo Annuel+urb non RTM										
Charleval/Verneuges	Billet Unité					1,10 €	1,80 €	1,80 €	2,50 €	
	6 Voyages					4,60 €	7,60 €	7,60 €	10,50 €	
	AR									
	Abo 7j					6,20 €	7,40 €	7,40 €	9,30 €	14,00 €
	Abo 7j++									
	Abo 7j+urb non RTM									
	Abo 30j					21,10 €	25,20 €	25,20 €	31,60 €	47,60 €
	Abo 30j++									
	Abo 30j+urb non RTM									
	Abo Annuel					211 €	252 €	252 €	316 €	473 €
Abo Annuel++										
Abo Annuel+urb non RTM										
Lambesc	Billet Unité						1,40 €	1,40 €	1,80 €	
	6 Voyages						5,90 €	5,90 €	7,60 €	
	AR									
	Abo 7j						9,30 €	9,30 €	9,30 €	14,00 €
	Abo 7j++									
	Abo 7j+urb non RTM									
	Abo 30j						31,60 €	31,60 €	31,60 €	47,60 €
	Abo 30j++									
	Abo 30j+urb non RTM									
	Abo Annuel						316 €	316 €	316 €	473 €
Abo Annuel++										
Abo Annuel+urb non RTM										
St Cannat	Billet Unité							1,40 €	1,80 €	
	6 Voyages							5,90 €	7,60 €	
	AR									
	Abo 7j						9,30 €	9,30 €	9,30 €	14,00 €
	Abo 7j++									
	Abo 7j+urb non RTM									
	Abo 30j						31,60 €	31,60 €	31,60 €	47,60 €
	Abo 30j++									
	Abo 30j+urb non RTM									
	Abo Annuel							316 €	316 €	473 €
Abo Annuel++										
Abo Annuel+urb non RTM										
Calade	Billet Unité								1,40 €	
	6 Voyages								5,90 €	
	AR									
	Abo 7j								9,30 €	
	Abo 7j++								14,00 €	
	Abo 7j+urb non RTM									
	Abo 30j								31,60 €	
	Abo 30j++								47,60 €	
	Abo 30j+urb non RTM									
	Abo Annuel									316 €
Abo Annuel++									473 €	
Abo Annuel+urb non RTM										

	Au 1er janvier 2017
Carte Ticketreize	carte nouveau client = gratuit duplicata = 5€
Enfants de moins de 6 ans	Gratuit
Jeunes de -26 ans	Pass 24heures à 2€ Abonnement 30 jours à 21€ Abonnement annuel à 210€
Senior de +65ans	1,50€ le voyage
Accompagnant PMR	billet gratuit sur présentation de la carte d'invalidité avec indication de la mention «nécessité d'être accompagné dans les déplacements»
RSA	abonnements gratuits + frais de dossier de 10€
Abonnements tout public valable ligne scolaire sous réserve d'autorisation du service scolaire	abonnements 30 jours et annuel uniquement valable sur les circuits scolaires aux tarifs respectifs de 21€/mois et 210€/an
Titre groupe scolaire	2€ par scolaire ou accompagnant sur les modalités du Pass 24h Jeune
Titre groupe actions CD13	2€ par personne selon les modalités du Pass 24h Jeune
Titre évènementiel	2€ le voyage, valable uniquement à l'occasion de manifestations dédiées
Tarif aller-retour	tarif aller-retour = (2 x billet unité) – 20% valable sur les lignes suivantes: - Aix/Aix TGV/Aéroport - Salon/Aéroport - Martigues/Aéroport - Aix ou Marseille vers Aquacity
Tarif dégressif sur les carnets de 6 Voyages	- 10% pour 2 recharges 6 voyages achetées - 20% pour 3 recharges 6 voyages achetées

REGLEMENT D'USAGE DE LA CARTE TICKETREIZE ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art. 1 - Périmètre concerné : Les conditions générales de vente des titres Carreize déterminent les règles applicables à la vente et à l'utilisation des titres de transport. Elles s'appliquent sur l'ensemble des lignes du réseau de transport Carreize.

Art. 2 - Tarifs et Gamme tarifaire : Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'application des conditions générales de vente. Ils sont votés par l'assemblée départementale du Conseil général des Bouches-du-Rhône. La gamme tarifaire comprend l'ensemble des produits commerciaux proposés sur le réseau départemental Carreize.

Art. 3 - Produits disponibles à la vente : Les produits commerciaux disponibles à la vente sont les suivants :

- Billet 1 voyage,
- Billet 1 voyage Senior,
- PASS 24h Jeunes,
- Carte 6 voyages,
- Abonnement 7J
- Abonnement 7J +
- Abonnement 30J,
- Abonnement 30J +,
- Abonnement 30J Jeunes,
- Abonnement annuel,
- Abonnement annuel +,
- Abonnement annuel Jeunes.

Les tickets de caisse délivrés lors de la vente de titres de transport tiennent lieu de factures. Aucun duplicata ne pourra être délivré.

Art. 4 - La carte TICKETREIZE : La carte TICKETREIZE est un support physique, une carte à puce ou un billet sans contact au format carte bancaire, qui permet de charger les titres de transport. La carte est ensuite validée par le client sur les équipements installés dans les cars. La carte à puce contient la définition du profil du client (droits spécifiques ou non que possèdent le client selon son âge, son statut, etc.) et les différents contrats choisis par le client. Ces contrats peuvent ensuite être rechargés par le client en fonction de ses besoins. Il est proposé deux types de cartes à puce TICKETREIZE : la carte client et la carte anonyme.

Art. 5 - La carte client TICKETREIZE : La carte client TICKETREIZE est une carte à puce personnalisée comportant la photo, le nom, le prénom et le profil du porteur de la carte. Elle peut être rechargée avec tout type de produit de la gamme tarifaire en fonction du profil du client. La carte est personnelle et unique. Elle ne peut être utilisée que par le porteur. La fin de validité du support est indiquée sur la carte. La création de la carte TICKETREIZE doit être réalisée dans les points de vente TICKETREIZE : sa création est gratuite. Le client doit remplir un formulaire. En cas de perte, de vol ou de carte défectueuse, un duplicata peut être proposé au client. Le rechargement des

contrats peut être effectué soit dans les points de vente TICKETREIZE, soit chez les dépositaires TICKETREIZE, agréés par le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Art. 6 - La carte anonyme ECO-TICKET : La carte anonyme ECO-TICKET est un billet sans contact rechargeable, destinée à charger exclusivement les produits multi voyages (ex : carte 6 voyages) en vigueur sur le réseau. Elle est anonyme et ne peut contenir qu'un seul contrat. Une fois rechargée, le contrat n'est plus modifiable. Cette carte anonyme peut être utilisée par plusieurs clients voyageant ensemble dans le même véhicule et sur le même trajet. En cas de perte, de vol ou de détérioration, aucun duplicata ne sera réalisé. La carte anonyme peut être rechargée soit dans les points de vente TICKETREIZE, soit chez les dépositaires TICKETREIZE, agréés par le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Art. 7 - Validation de la carte TICKETREIZE : La carte à puce TICKETREIZE et la carte anonyme ECO-TICKET se valident sur les équipements spécifiques installés dans les véhicules du réseau Carreize. La validation s'effectue en présentant la carte devant la cible de l'équipement. Le client doit valider sa carte à puce à chaque montée dans le car, y compris en correspondance.

Art. 8 - Définition des catégories de clients éligibles aux profils avec ou sans droits spécifiques

Art. 8.1 - "Profil Tout public" : Personne ne disposant pas de droits particuliers ouvrant droit à réduction. Elle bénéficie automatiquement du profil "Tout public".

Art. 8.2 - Profil "Enfant – 6 ans" : Enfant jusqu'à 5 ans révolus (dernier jour avant la date anniversaire). Ce bénéficiaire doit pouvoir présenter une pièce d'identité en cours de validité ou extrait de naissance ou livret de famille pour justifier sa date de naissance.

Art. 8.3 - Profil "Scolaire" : Élève de maternelle, primaire, collège ou lycée dont le droit est attribué sous conditions particulières uniquement par le Conseil général.

Art. 8.4 - Profil "Jeunes – 26 ans" : Personne jusqu'à 25 ans révolus (dernier jour avant la date anniversaire). Ce bénéficiaire doit présenter une pièce d'identité en cours de validité pour justifier sa date de naissance.

Art. 8.5 - Profil "Senior + 65 ans" : Personne âgée de plus de 65 ans (à partir du premier jour de la date anniversaire). Ce bénéficiaire doit présenter une pièce d'identité en cours de validité pour justifier sa date de naissance.

Art. 8.6 - Profil "bénéficiaire du RSA" : Personne bénéficiaire du RSA dont le droit n'est attribué que sous conditions particulières par le Conseil général.

Art. 9 - Règles de validité et d'usage des produits commerciaux

Art. 9.1 - Billet 1 voyage : Il permet de réaliser un trajet sur une ligne du réseau Carreize entre une origine et une destination choisie par le client. Ce titre est disponible directement auprès du conducteur qui remettra un billet papier au client. Le billet 1 voyage ne permet pas de réaliser une correspondance. Pour les lignes

aéroport, le billet 1 Voyage peut-être vendu dans un point de vente sur un support ECO-TICKET.

Art. 9.2 - Billet 1€ Senior : Il permet de réaliser un trajet sur une ligne du réseau Carreize* entre une origine et une destination choisie par le client. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client TICKETREIZE avec le profil "+65 ans" (minimum de rechargement : 5€ ; maximum de rechargement : 15€) auprès des points de vente Carreize ou directement auprès du conducteur. Le billet 1€ Senior ne permet pas de réaliser une correspondance.

Art. 9.4 - PASS 24 h Jeunes : Il permet de voyager pendant 24h à compter de la première heure de validation en illimité sur toutes les lignes du réseau Carreize*. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client TICKETREIZE avec le profil "-26 ans" auprès des points de vente Carreize ou directement auprès du conducteur (maximum de rechargement : 2 jetons).

Art. 9.5 - Carte 6 voyages : Elle permet de réaliser 6 trajets sur une ligne du réseau Carreize entre une origine et une destination choisie par le client. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client TICKETREIZE ou sur la carte anonyme ECO-TICKET. Le client peut recharger jusqu'à 4 forfaits « 6 voyages » sur sa carte client et 3 forfaits « 6 voyages » sur sa carte anonyme ECO-TICKET. Chaque voyage permet au client de réaliser une correspondance dans un délai de 100 minutes à compter de la première validation (retour non autorisé).

Art. 9.6 - Abonnement 7J : Il permet de réaliser des trajets illimités sur une ligne du réseau Carreize entre une origine et une destination choisie par le client, pendant 7 jours consécutifs, à partir de la première validation à bord du car. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client TICKETREIZE ou sur une carte client partenaire. Le client peut recharger jusqu'à 8 forfaits à l'avance sur sa carte à puce.

Art. 9.7 - Abonnement 7J+ : Il permet de réaliser des trajets illimités sur une ligne du réseau Carreize entre une origine et une destination choisie par le client, avec correspondance sur les réseaux urbains de l'origine et de la destination, pendant 7 jours consécutifs, à partir de la première validation à bord du car. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client TICKETREIZE ou sur une carte client partenaire. Le client peut recharger jusqu'à 8 forfaits à l'avance sur sa carte à puce.

Art. 9.8 - Abonnement 30 J : Il permet de réaliser des trajets illimités sur une ligne du réseau Carreize entre une origine et une destination choisie par le client, pendant 30 jours consécutifs à partir de la première validation à bord du car. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client TICKETREIZE ou sur une carte client partenaire. Le client peut recharger jusqu'à 8 forfaits à l'avance sur sa carte à puce.

Art. 9.9 - Abonnement 30 J+ : Il permet de réaliser des trajets sur une ligne du réseau Carreize dont l'origine ou la destination est Marseille. Il permet de voyager en illimité sur une ligne du réseau Carreize et sur le réseau urbain R.T.M pendant 30 jours consécutifs à partir de la première validation à bord du car. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client TICKETREIZE ou sur une carte client partenaire. Le client peut recharger jusqu'à 8 forfaits à l'avance sur sa carte à puce.

Art. 9.10 - Abonnement 30J Jeunes : Il permet de réaliser des trajets illimités sur toutes les lignes du réseau Carreize*, pendant 30 jours consécutifs à partir de la première validation à bord du car. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client TICKETREIZE ou sur une carte client partenaire avec le profil "-26 ans". Le client peut recharger jusqu'à 8 forfaits à l'avance sur sa carte à puce.

Art. 9.11 - Abonnement annuel : Il permet de réaliser des trajets illimités sur une ligne du réseau Cartreize entre une origine et une destination choisie par le client, pendant une période d'un an à partir de la première validation à bord du car. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client TICKETREIZE ou sur une carte client partenaire. Pour cet abonnement, le paiement échelonné est proposé au client.

Art. 9.12 - Abonnement annuel + : Il permet de réaliser des trajets sur une ligne du réseau Cartreize dont l'origine ou la destination est Marseille. Il permet de voyager en illimité sur une ligne du réseau Cartreize et sur le réseau urbain R.T.M pendant 12 mois consécutifs à partir de la première validation à bord du car. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client TICKETREIZE ou sur une carte client partenaire. Pour cet abonnement, le paiement échelonné est proposé au client.

Art. 9.13 - Abonnement annuel Jeunes : Il permet de réaliser des trajets illimités sur toutes les lignes du réseau Cartreize *, pendant une période d'un an à partir de la première validation à bord du car. Ce titre est disponible en rechargement sur la carte client TICKETREIZE ou sur une carte client partenaire avec le profil "– 26 ans". Pour cet abonnement, le paiement échelonné est proposé au client.

Art. 9.14 - Abonnement annuel scolaire : Il permet de réaliser des trajets illimités entre une origine et une destination, à partir du 1er jour de la rentrée scolaire jusqu'au dernier jour (y compris pendant les petites vacances scolaires). Ce titre est délivré sous conditions par le service des Transports Scolaires du Conseil général, avec le profil "scolaire".

Art. 9.15 - Abonnement RSA : Il permet de réaliser des trajets illimités sur toutes les lignes du réseau Cartreize *, pendant une période dont la fin de validité est déterminée par le Conseil général. Ce titre est délivré sous conditions uniquement par les services du Conseil général, avec le profil "bénéficiaire du RSA".

Art. 9.16 – Gratuité : Les enfants de moins de 6 ans peuvent voyager gratuitement sur l'ensemble des lignes du réseau Cartreize. En cas de contrôle dans le car, l'adulte accompagnant l'enfant devra être en mesure de présenter une pièce d'identité justifiant l'âge de l'enfant. La personne accompagnant une personne handicapée, titulaire d'une carte d'invalidité délivrée par la Maison Départementale de la Personne Handicapée avec indication de la mention "nécessité d'être accompagné dans les déplacements", peut voyager gratuitement sur toutes les lignes Cartreize * (la personne handicapée paye son billet unitaire plein tarif). En cas de contrôle, la personne handicapée devra être en mesure de présenter sa carte d'invalidité portant la mention "nécessité d'être accompagné dans les déplacements" pour justifier la présence de son accompagnant.

Art. 10 - Modalités d'échanges et de remboursement : Les produits non entamés sont échangeables dans tous les points de vente du réseau CARTREIZE. Si le produit n'a pas été entamé, il pourra être échangé contre un abonnement de même nature. Aucun autre remboursement ne sera effectué. Seuls les abonnements annuel, annuel + et annuel Jeunes peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel. Ces abonnements pourront être remboursés dans les 6 premiers mois sur présentation d'un justificatif de changement de domicile, de perte d'emploi, d'arrêt de la scolarité, d'arrêt de travail ou d'hospitalisation. Le montant du remboursement sera calculé de la manière suivante : dix mois moins le nombre de mois écoulés depuis la première validation en incluant le

mois en cours du jour de la demande, divisé par dix et multiplié par le tarif en vigueur de l'abonnement.

Art. 11 - Perte, vol et détérioration de la carte client TICKETREIZE : En cas de perte, vol ou détérioration de la carte client TICKETREIZE, un duplicata pourra être réalisé dans les points de vente TICKETREIZE, sur présentation d'une pièce d'identité. Son coût est fixé à 5 € (20 € pour les porteurs d'un abonnement scolaire).

Art. 12 - Carte client TICKETREIZE défectueuse : En cas de carte client TICKETREIZE défectueuse (non due au fait du client), un duplicata pourra être réalisé gratuitement dans les points de vente TICKETREIZE.

Art. 13 - Protection des données TICKETREIZE : Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le fichier des clients TICKETREIZE a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les informations nominatives vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé. Vous bénéficiez d'un droit d'accès à ces informations et, le cas échéant, du droit de rectification, ainsi que d'un droit d'opposition à leur conservation. De plus, le client peut demander que sa photo ne soit pas conservée dans les fichiers informatiques constitués par l'émission de la carte. Enfin, et conformément à cette même loi, toutes les données relatives aux déplacements des personnes sont rendues anonymes. Ainsi, aucun historique de validation des voyages ne pourra être fourni.

Art. 14 - Billetterie de secours : En cas de panne d'un terminal de vente aucun titre ne pourra être délivré. Cependant le client pourra se procurer le billet 1 voyage disponible pour tous à bord des cars.

Art. 15 - Paiement échelonné : Les abonnements annuels, annuels + et annuels Jeunes sont disponibles en paiement échelonné, en trois fois sans frais. Ce mode de paiement est proposé uniquement dans les gares routières d'Aix-en-Provence, Marseille-Castellane, Marseille- Arenc-Le Silo et Aubagne. Pour constituer son dossier de paiement échelonné, le client, muni d'une photocopie de sa pièce d'identité, d'un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.) comportant obligatoirement la même adresse que la pièce d'identité ou bien fourni un justificatif de domicile ayant la même adresse ou d'un chèque barré, doit se présenter au guichet soit de la Gare routière Marseille Saint Charles soit en gare routière d'Aix-en-Provence. Pour les clients de moins de 18 ans, les pièces constitutives du dossier de paiement échelonné devront être au nom du représentant familial ou du tuteur légal. Le paiement échelonné est réalisé de la manière suivante : un tiers à l'inscription, un tiers après 30 jours et le dernier tiers après 60 jours (paiement par carte bancaire uniquement).

Art. 16 - Points de vente TICKETREIZE :

La liste des points de vente TICKETREIZE est la suivante :

- Aix-en-Provence - Gare routière
- Arles - Envia&Vous
- Aubagne - Pôle d'échanges
- Avignon - Gare routière

- La Ciotat - Gare routière
- Marseille - Gare routière Marseille Saint-Charles
- Marseille - Station Métro Castellane
- Marseille - Station Tramway Arenc-Le Silo
- Saint-Rémy-de-Provence - Office de tourisme
- Martigues - Office de tourisme
- Salon-de-Provence - Halte routière
- Vitrolles - Halte routière

Art. 17 - Dépositaire TICKETREIZE : La liste des dépositaires TICKETREIZE agréés par le Conseil général des Bouches-du-Rhône est disponible sur www.cg13.fr ou www.lepilote.com.

Art. 18 - Bagages et animaux : Les bagages (poussettes, fauteuils roulants et assimilés, valises, colis) et les animaux (animaux inoffensifs de petites tailles tenus dans un panier ou dans un sac à l'exception des chiens de police, de gardiennage, tenus en laisse et muselés, des chiens guides d'aveugles et de handicapés) sont pris en charge gratuitement à bord des véhicules du réseau Carreize, dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur des Transports du réseau Carreize.

Art. 19 - Service Clients : Les clients peuvent se renseigner sur les horaires et tarifs des lignes du réseau Carreize en appelant le no ALLOCARTREIZE au 0 810 00 13 26 ou en se connectant au www.cg13.fr ou www.lepilote.com.

Pour toute réclamation, les clients peuvent adresser leur courrier à :

Réseau Carreize Service clientèle
BP 33 13322 Marseille Cedex 16

* À l'exception des lignes: Aubagne/Marseille par R.N. 8 (Ligne 240), et Marseille/Aéroport (Ligne 91).